New Nouveau Brunswick
Be...in this place • Être...ici on le peut

2007-2008

Annual Report

Rapport annuel

New Brunswick Highway Corporation

Société de voirie du Nouveau-Brunswick

New Nouveau Brunswick

Be...in this place · Être...ici on le peut

2007-2008

Annual Report

New Brunswick Highway Corporation

Rapport annuel

Société de voirie du Nouveau-Brunswick

The Honourable Herménégilde Chiasson
Lieutenant-Governor of the Province of New Brunswick

May it please your Honour:

It is my privilege to submit the Annual Report of the New Brunswick Highway Corporation, for the fiscal year April 1, 2007 to March 31, 2008.

Respectfully submitted,

Denis Landry
Minister of Transportation
Chairperson, New Brunswick Highway Corporation

Honourable Denis Landry
Minister of Transportation

Sir:

I am pleased to be able to present the Annual Report describing operations of the New Brunswick Highway Corporation for the fiscal year 2007-2008.

Respectfully submitted,

David J. Johnstone, P. Eng.
President

L'honorable Herménégilde Chiasson Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre des Transports et président de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick,

Denis Landry

Monsieur Denis Landry
Ministre des Transports

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

Le président,

David J. Johnstone, ing.

Table of Contents

History and Objectives 1
Summary of Activities 3
Audited Financial Statements 5

Table des matières

Historique et objectifs 1
Sommaire des activités 3
États financiers vérifiés 5

New Brunswick Highway Corporation 2007-08

History & Objectives

The New Brunswick Highway Corporation (NBHC) was created as a Crown Corporation in 1995.

The objective of NBHC is, subject to government direction, to accelerate the upgrading of the New Brunswick highway system, focusing on those major provincial highways that form part of the national highway system. NBHC can plan, design, finance, construct, improve, operate, maintain, acquire, hold, own, or lease highways. Construction and maintenance are to be carried out in conformity with the standards established by the Minister of Transportation or as otherwise approved by the Lieutenant-Governor in Council. NBHC has been empowered to borrow and raise revenues through various means as specified and approved by the Lieutenant-Governor in Council. It may also form joint ventures with the private sector.

Fredericton – Moncton Highway

NBHC entered into agreements in 1998 with Maritime Road Development Corporation (MRDC), a private sector consortium, and the New Brunswick (F-M) Project Company Inc. (Project Co.), a not-for-profit corporation. The agreements involved the development, design, building (DDB), operation, management, maintenance and rehabilitation (OMM) of a 4-lane toll highway between Longs Creek and Moncton. At the same time NBHC entered into a concession agreement with Project Co. where NBHC leases the right of way it owns to Project Co. All improvements to these lands are owned by Project Co., which subleases the improvements back to NBHC.

Amendments to the project agreements were signed in 2000 that resulted in the replacement of tolling with traffic volume payments by NBHC to Project Co. based on a traffic counting system.

The capital cost of the Fredericton-Moncton highway was recorded with the related debt

Société de voirie du Nouveau-Brunswick 2007-2008

Historique et objectifs

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick (SVNB) a été créée comme une société de la Couronne en 1995.

Sous la direction du gouvernement, la SVNB a le mandat d'accélérer la réfection du réseau routier du Nouveau-Brunswick, en mettant l'accent sur les principales routes provinciales qui font partie du réseau routier national. La SVNB peut planifier, concevoir, financer, construire, améliorer, exploiter, entretenir, acquérir, détenir, posséder ou louer des routes. Les travaux de construction et d'entretien doivent être conformes aux normes établies par le ministre des Transports ou autrement approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La SVNB a le pouvoir d'emprunter et de générer des recettes par divers moyens précisés et approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il peut s'agir de projets conjoints avec le secteur privé.

Route de Fredericton à Moncton

En 1998, la SVNB a conclu des ententes avec Maritime Road Development Corporation (MRDC), un consortium du secteur privé, et la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. (Project Co.), une société à but non lucratif. Les ententes portaient sur l'élaboration, la conception, la construction (ECC), l'exploitation, la gestion, l'entretien (EGE) et la remise en état d'une route à péage à quatre voies entre Longs Creek et Moncton. En même temps, la SVNB a conclu avec la Project Co. une entente de concession accordant à bail à cette entreprise l'emprise qu'elle possède. La Project Co. est propriétaire de toutes les améliorations de ces terrains et donne ces améliorations en sous-location à la SVNB.

À la suite de modifications apportées aux ententes relatives au projet signées en 2000, le péage a été remplacé par des paiements à la Project Co. par la SVNB, calculés à l'aide d'un système des relevés de circulation.

Le coût total de la route de Fredericton à Moncton a été inscrit comme une dépense, la dette connexe

reflected as a liability of NBHC and the Province. Monthly traffic volume payments are made by NBHC to service the toll-based debt. The portion of the traffic volume payments in excess of that required to service the toll-based debt, including maintaining the required balance in the reserve account, is being returned to NBHC on a monthly basis.

On October 24, 2001 the entire highway (approximately 195 km) was officially opened for traffic.

The Department of Transportation (NBDOT) supports NBHC in overseeing the highway's operation. The Department of Finance provides support on financing matters.

Trans-Canada Highway Project

NBHC has been assigned responsibility for the design, construction and financing of the Grand Falls to Aroostook and the Perth-Andover to Woodstock sections (98 km) and for the operation, maintenance and rehabilitation of the entire Quebec border to Longs Creek section (262 km) of the Trans-Canada Highway, as well as Route 95 from Woodstock to the US border (14 km).

NBHC assumed operation and maintenance responsibilities for the Saint Leonard to Grand Falls (20 km), Aroostook to Perth Andover (9.5 km) and Woodstock to Pokiok (33 km) sections on November 5, 2003.

Trans-Canada Highway Project Co. Ltd (TCHP Co.) was created as a wholly-owned subsidiary of NBHC to facilitate the completion of the twinning of the Trans-Canada highway. TCHP Co. was retained by NBHC to administer and manage the Trans-Canada Highway Project in accordance with the terms of the Project Agreements. NBDOT employees are seconded to TCHP Co. to manage the project. The Department of Finance provides support on financing matters.

A request for proposals (RFP) for the design, construction, financing, operation, maintenance, and rehabilitation for the project was issued in April 2004. On December 8, 2004 it was announced that the Brun-Way Group Joint Venture was selected as the Preferred Proponent. Project agreements for the design, construction, finance,

étant reflétée comme une responsabilité de la SVNB et de la province. Des paiements mensuels basés sur le débit de circulation sont versés par la SVNB afin d'amortir la dette basée sur le péage. La partie des paiements basée sur le débit de circulation qui excède celle requise pour la dette basée sur le péage est remise au SVNB mensuellement.

La route d'une longueur approximative de 195 kilomètres a été ouverte à la circulation le 24 octobre 2001.

Le ministère des Transports (MDTNB) appuie la SVNB dans la surveillance des opérations routières. Le ministère des Finances fournit un soutien pour les aspects financiers.

Projet de la route transcanadienne

Le tracé, la construction et le financement des tronçons de Grand-Sault à Aroostook, et de Perth-Andover à Woodstock (98 km), et l'exploitation, l'entretien et la remise en état du tronçon de la route transcanadienne entre la frontière du Québec et Longs Creek (262 km) ainsi que la Route 95 entre Woodstock et la frontière américaine (14 km) sont des responsabilités attribuées à la SVNB.

La SVNB a assumé, le 5 novembre 2003, l'exploitation et l'entretien du tronçon de Saint-Léonard à Grand-Sault (20 km), d'Aroostook à Perth-Andover (9,5 km) et de Woodstock à Pokiok (33 km).

Trans-Canada Highway Project Co. Ltd (TCHP Co.) a été créée comme une filiale en propriété exclusive de la SVNB pour faciliter l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne. La SVNB a retenu les services de la TCHP Co. pour gérer le projet de la route transcanadienne selon les modalités des accords relatifs au projet. Des employés du MDTNB sont détachés auprès de la TCHP Co. pour gérer le projet. Le ministère des Finances fournit un soutien pour les aspects financiers.

Une demande de propositions pour des contrats de conception, de construction, de financement, d'exploitation, d'entretien et de remise en état du projet a été présentée en avril 2004. Le 8 décembre 2004, il a été annoncé que Brun-Way Group Joint Venture était choisi comme le promoteur privilégié. Les accords relatifs au

operation, maintenance, and rehabilitation were substantially finalized with the Preferred Proponent by December 23, 2004 with a guaranteed maximum price of $543,762,000 for the design, construction and finance portion of the project.

In December 2004, NBHC assumed operation and maintenance responsibility for the Quebec border to Saint-Leonard (60 km), Woodstock Bypass (10 km) and Rte 95 from the divided highway to Rte 2 (2 km) sections.

Effective February 4, 2005, Brun-Way Highways Operations Inc. (Operator) assumed responsibility for the operation, maintenance, and rehabilitation of the existing sections of the TCH.

NBDOT completed construction of the remaining section of the TCH between Longs Creek and Pokiok in the fall of 2006.

On November 1, 2006, the Operator assumed responsibility for the DOT Built Section of the TCH from Pokiok to Longs Creek under the terms of the Agreement with TCHP Co. and NBHC.

Summary of Activities

Fredericton-Moncton Highway

During the year MRDC continued operating and maintaining the Fredericton-Moncton highway, which is comprised of approximately 900 lane kilometres, 18 interchanges and 42 structures.

NBHC made payments to MRDC under the OMM Agreement for the operations, maintenance and rehabilitation of the highway. Other obligations met under the agreement included: auditing of MRDC's OMM work, reviewing OMM standards and requirements and the maintenance of weigh scale sites.

Semi-annual payments on lease-based debt were made in May and November 2007. This debt will be fully paid in November 2027.

projet pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la remise en état ont été grandement finalisés avec le promoteur privilégié au 23 décembre 2004, avec un coût maximal garanti de 543 762 000 $ pour la conception, la construction et le financement du projet.

En décembre 2004, la SVNB a assumé la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des tronçons entre la frontière du Québec et Saint-Léonard (60 km), de l'échangeur de Woodstock (10 km) et de la Route 95, à partir de la route à chaussées séparées jusqu'à la Route 2 (2 km).

Le 4 février 2005,Brun-Way Highways Operations Inc. (l'exploitant) a assumé la responsabilité de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état des tronçons existants de la route transcanadienne.

Le MDTNB a achevé la construction du dernier tronçon de la route transcanadienne entre Longs Creek et Pokiok à l'automne 2006.

Le 1er novembre 2006, l'exploitant a assumé la responsabilité du tronçon de la route transcanadienne construit par le MDT, de Pokiok à Longs Creek, selon les modalités de l'entente avec TCHP Co. et la SVNB.

Sommaire des activités

Route de Fredericton à Moncton

Au cours de l'année, MRDC a poursuivi l'exploitation et l'entretien de la route de Fredericton à Moncton qui comprend environ 900 kilomètres de voie, 18 échangeurs et 42 ouvrages d'art.

La SVNB a versé des paiements à MRDC pour l'exploitation, l'entretien et la remise en état de la route, conformément à l'entente sur l'exploitation, la gestion, l'entretien (EGE) et la remise en état de la route. D'autres obligations en vertu de l'entente comprenaient : vérification des travaux d'EGE de MRDC, examen des normes et des exigences relatives à l'EGE, et entretien des postes de pesée.

Des paiements semestriels sur la dette basés sur la location ont été versés en mai et en novembre 2007. Cette dette sera entièrement remboursée en novembre 2027.

The toll system contract was renewed during 2007 for a further five (5) year period.

Trans-Canada Highway Project

The Grand Falls to Aroostook segment of the Trans-Canada Highway was opened to traffic October 12, 2007. The Operator assumed responsibility for the operation, maintenance and rehabilitation of this section at this time.

The Perth-Andover to Woodstock segment of the Trans-Canada Highway was opened to traffic October 31, 2007. The Operator assumed responsibility for the operation, maintenance and rehabilitation of this section at this time.

Payments were made to Brun-Way Group Joint Ventures for completion of the highway in an amount of $541,973,620.

The twinning of Rte 95 from Woodstock to the US border was opened to traffic October 4, 2007. The Operator assumed responsibility for the operation, maintenance and rehabilitation of this section at this time.

Board of Directors

The Ministers and Deputy Ministers of Transportation and Finance are members of the Board of Directors, and the President and two other members are appointed by the Lieutenant-Governor in Council. The Board of Directors at March 31, 2008 consisted of:

Hon. Denis Landry, Minister of Transportation, Chairperson
Hon. Victor Boudreau, Minister of Finance, Vice-Chairperson
David J. Johnstone, Deputy Minister, Transportation, President
John E. Mallory, Deputy Minister, Finance
Dale Wilson, Assistant Deputy Minister, Transportation
Leonard Lee-White, Assistant Deputy Minister, Finance

Le contrat du système de péage a été reconduit en 2007 pour une autre période de cinq ans.

Projet de la route transcanadienne

Le tronçon de Grand-Sault à Aroostock de la route transcanadienne a été ouvert à la circulation le 12 octobre 2007. L'exploitant a assumé la responsabilité de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état de ce tronçon à ce moment-là.

Le tronçon de Perth-Andover à Woodstock de la route transcanadienne a été ouvert à la circulation le 31 octobre 2007. L'exploitant a assumé la responsabilité de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état de ce tronçon à ce moment-là.

Le montant payé à Brun-Way Group Joint Ventures pour l'achèvement de la route a été de 541 973 620 $.

Le tronçon de Woodstock à la frontière des États-Unis de la Route 95, élargi à quatre voies, a été ouvert à la circulation le 4 octobre 2007. L'exploitant a assumé la responsabilité de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état de ce tronçon à ce moment-là.

Conseil d'administration

Les ministres et les sous-ministres des Transports et des Finances sont membres du conseil d'administration. Le président et deux autres membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.
Au 31 mars 2008, le conseil d'administration se composait des personnes suivantes :

Denis Landry, ministre des Transports, président
Victor Boudreau, ministre des Finances, vice-président
David J. Johnstone, sous-ministre des Transports, président
John E. Mallory, sous-ministre des Finances
Dale Wilson, sous-ministre adjoint des Transports
Leonard Lee-White, sous-ministre adjoint des Finances

CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

NEW BRUNSWICK HIGHWAY CORPORATION

31 MARCH 2008

Auditor General of New Brunswick

AUDITOR'S REPORT

To the Chairperson and Directors
New Brunswick Highway Corporation

I have audited the consolidated balance sheet of the New Brunswick Highway Corporation as at 31 March 2008 and the consolidated statement of revenue and expense for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at 31 March 2008 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Michael Ferguson, CA
Auditor General

Fredericton, NB
June 24, 2008

NEW BRUNSWICK HIGHWAY CORPORATION
CONSOLIDATED BALANCE SHEET
31 MARCH 2008

	2008	2007
ASSETS		
Due from Province of New Brunswick	$ 845,737,939	$ 863,964,156
Accounts receivable (Note 5)	13,211,531	14,764,591
Prepaid expenses	788,240	759,083
Fredericton-Moncton highway land (Note 3)	1	1
Fredericton-Moncton highway (Note 3)	786,296,399	804,372,178
Trans-Canada highway project -- work in progress (Note 4)	0	35,532,314
Trans Canada highway project – completed sections (Note 4)	704,456,887	121,707,438
	$2,350,490,997	$1,841,099,761
LIABILITIES AND EQUITY		
Accounts payable	$3,907,553	$ 3,376,399
Accrued interest payable	80,444,707	82,387,302
Contractor's deposit (Note 7)	255,707	1,342,150
Capital lease obligation (Note 6)	775,129,744	792,381,980
Deferred contribution from Province of New Brunswick		
Fredericton-Moncton highway	786,296,399	804,372,178
Trans-Canada highway project	704,456,885	157,239,750
Contribution from Province of New Brunswick (Notes 3, 4)	2	2
	$2,350,490,997	$1,841,099,761

Approved by the Board

Denis Landry Chairperson

Member

NEW BRUNSWICK HIGHWAY CORPORATION
CONSOLIDATED STATEMENT OF REVENUE AND EXPENSE
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 2008

	2008		
	Budget	Actual	2007
REVENUE			
Province of New Brunswick	$80,667,913	$80,377,063	$78,298,864
Trans-Canada highway – amortization of deferred contribution from Province of New Brunswick	10,083,613	10,083,613	1,795,707
Fredericton-Moncton highway – amortization of deferred contribution from Province of New Brunswick	18,075,779	18,075,779	18,075,779
	108,827,305	108,536,455	98,170,350
EXPENSE			
Fredericton-Moncton highway operations and maintenance (Note 8)	9,364,400	9,410,182	10,119,293
Traffic count operations and maintenance (Note 8)	179,600	185,099	381,163
Fredericton-Moncton operating and administrative expense	249,100	264,993	210,964
New Brunswick (F-M) Project Company Inc. administrative expenditures	204,400	161,513	135,331
Trans-Canada Highway Project Co. Ltd administrative expenditures	314,000	177,313	161,161
Trans-Canada highway operations and maintenance (Note 8)	16,083,500	15,905,050	11,850,511
Trans-Canada highway – amortization expense	10,083,613	10,083,613	1,795,707
Fredericton-Moncton highway – amortization expense	18,075,779	18,075,779	18,075,779
Fredericton-Moncton interest expense	54,272,913	54,272,913	55,440,441
	108,827,305	108,536,455	98,170,350
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSE	$ -	$ -	$ -

NEW BRUNSWICK HIGHWAY CORPORATION
NOTES TO CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS
31 MARCH 2008

1. New Brunswick Highway Corporation

The New Brunswick Highway Corporation (NBHC) is a provincial Crown Corporation incorporated by an Act of the New Brunswick Legislature effective 29 March 1995.

NBHC is the signatory for the Province in all agreements relating to the Fredericton-Moncton Highway Project and the Trans-Canada Highway Project. As such, NBHC is responsible for monitoring, controlling and administering those agreements to ensure that agreement terms are respected by other signatories and that provincial commitments are met. This includes ensuring that construction of the highway and any required refurbishments are completed as required in those agreements. It also includes ensuring that the ongoing operation, management, maintenance, and rehabilitation of the Fredericton-Moncton highway and the Trans-Canada highway from the Quebec border to Longs Creek are conducted in accordance with terms of the respective Project Agreements.

2. Summary of significant accounting policies

Physical Assets
Capital assets are amortized on a straight-line basis over a period of 20 to 50 years, depending on the asset classification. NBHC receives a capital grant from the Province for acquisition of assets. This grant is amortized at the same rate as the assets. Assets under construction are carried as work in progress until completion.

Leases
Long-term leases, under which the Corporation, as lessee, assumes substantially all the benefits and risks of ownership of leased property, are classified as capital leases. The present value of a capital lease is accounted for as an asset and an obligation at the inception of the lease.

Consolidation Policy
These consolidated financial statements include the accounts of the Corporation and those of its wholly-owned subsidiary, Trans-Canada Highway Project Co. Ltd.

3. Fredericton-Moncton highway

In January 1998, the Province, through NBHC, entered into agreements with a private sector consortium and the New Brunswick (F-M) Project Company Inc., a not-for-profit company, to develop, design, build, operate, manage, maintain, and rehabilitate a four-lane toll highway between Longs Creek and Moncton. Effective 1 March 2000, the agreements were amended to eliminate tolling on the highway.

NBHC is responsible for making monthly traffic volume payments to the New Brunswick (F-M) Project Company Inc. The traffic volume payments are used to repay principal and pay interest on the toll-based debt. Any amount in excess of that required to service the debt is returned to NBHC.

NBHC leases land to the New Brunswick (F-M) Project Company Inc., which owns all improvements to these lands, in particular the four-lane highway, and subleases the improvements back to NBHC. NBHC is responsible for making the sublease payments to the New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

	2008	2007
Fredericton-Moncton highway		
Cost	$903,788,964	$ 903,788,964
Less: Accumulated amortization	117,492,565	99,416,786
Net book value	$786,296,399	$ 804,372,178

The transfer of the land corridor required for the Fredericton-Moncton highway by the Province to NBHC has been treated as an equity contribution for financial statement purposes and has been recorded at the nominal amount of one dollar.

4. Trans-Canada highway project

NBHC is responsible for the design, construction, and financing of the Grand Falls to Aroostook and the Perth-Andover to Woodstock sections (98 km) and for the operation, maintenance, and rehabilitation of the entire Quebec border to Longs Creek section (261 km) of the Trans-Canada Highway (TCH), as well as Route 95 from Woodstock to the US border (14 km).

The Trans-Canada Highway Project Co. Ltd was created as a wholly-owned subsidiary of NBHC to facilitate the completion of the twinning of the Trans-Canada highway.

On February 4, 2005, the Province, through NBHC, entered into agreements with a private sector consortium, Brun-Way Group Joint Venture, and the Trans-Canada Highway Project Co. Ltd to develop, design, build, finance, operate, manage, maintain, and rehabilitate a four-lane highway

4. Trans Canada highway project - continued

between the Quebec border and Longs Creek for a guaranteed maximum construction price of $543,762,000 as adjusted in accordance with the provisions of the Design-Build Agreement.

The Province acquired land and made improvements along the corridor. Completed sections of the highway have been transferred from the Province to NBHC in a non-arm's length transaction. The initial transfer was treated as an equity contribution for financial statements purposes and has been recorded at the nominal amount of one dollar. The Grand Falls to Aroostook, the Route 95 to US Border and the Aroostook to Woodstock sections were completed in October 2007 and transferred to NBHC at a value of $557,300,748 based on the cost of Design-Build sections plus improvements made to Route 95. Work in progress at March 31, 2008 was $0 (2007 - $35,532,314).

	2008	2007
Trans Canada Highway Project		
Cost	$716,336,207	$ 123,503,145
Less: Accumulated amortization	11,879,320	1,795,707
Net book value	$704,456,887	$ 121,707,438

5. Accounts receivable

The accounts receivable balance at 31 March 2008 of $13,211,531 (2007 - $14,764,591) is comprised of amounts paid by NBHC to the New Brunswick (F-M) Project Company Inc. to maintain a tolling reserve fund as required in the agreements with toll-based lenders.

6. Capital lease obligation

Due to the elimination of tolls under the 1 March 2000 amendments to the Fredericton-Moncton highway agreements, the payment arrangements are now being accounted for as a capital lease in accordance with the recommendations of the Canadian Institute of Chartered Accountants. Consequently, a capital lease obligation was accrued during the 1999-2000 fiscal year. The net present value of that capital lease obligation at 31 March 2008 was $775.1 million (2007 - $792.4 million).

Under the agreements, NBHC will be required to make total future lease payments to the New Brunswick (F-M) Project Company Inc. of approximately $1.5 billion, including principal and interest.

6. Capital lease obligation - continued

Annual principal and interest payments in each of the next five years are as follows:

Fiscal Year	(millions)
2008 – 2009	$73.6
2009 – 2010	$74.0
2010 - 2011	$74.2
2011 - 2012	$74.5
2012 - 2013	$74.9

7. Contractor's deposit

The balance at 31 March 2008 of $255,707 (2007 - $1,342,150) is comprised of the balance remaining in the Trans-Canada highway project H.A.D.D. (Harmfully Altered, Disrupted or Destroyed) deposit. This was required from the Developer, Brun-Way Group Joint Venture, so as to meet TCH contractual agreements regarding environmental and wildlife habitat protection.

8. Revenue and expense

Under the terms of the amended Fredericton-Moncton Highway Operation, Management, Maintenance, and Rehabilitation Agreement, NBHC is responsible to make scheduled payments for the operation, management, maintenance, and rehabilitation of the Fredericton-Moncton highway and for costs relating to the traffic volume monitoring system.

Under the terms of the Trans-Canada Highway Operation, Maintenance, and Rehabilitation Agreement, on June 1 2005 NBHC became responsible to make scheduled payments for the operation, maintenance, and rehabilitation of completed sections of the Trans-Canada highway.

9. Staff resources

The Corporation has no employees. Staff support is provided by the Department of Transportation and the Department of Finance.

10. Statement of cash flows

A statement of cash flows has not been prepared as the required cash flow information is readily apparent from the other financial statements.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2008

Vérificateur général du Nouveau-Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au president et aux members du
conseil d'administration
Société de voirie du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2008 et l'état consolidé des recettes et des dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

Michael Ferguson, CA

Fredericton, N.-B.
le 24 juin 2008

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
31 MARS 2008

	2008	2007
ACTIF		
Somme à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	845 737 939 $	863 964 156 $
Débiteurs (note 5)	13 211 531	14 764 591
Charges payées d'avance	788 240	759 083
Terrain de la route Fredericton-Moncton (note 3)	1	1
Route Fredericton-Moncton (note 3)	786 296 399	804 372 178
Projet de la route transcanadienne – travaux en cours (note 4)	0	35 532 314
Projet de la route transcanadienne – tronçons achevés (note 4)	704 456 887	121 707 438
	2 350 490 997 $	1 841 099 761 $
PASSIF ET AVOIR		
Créditeurs	3 907 553 $	3 376 399 $
Intérêts courus à payer	80 444 707	82 387 302
Dépôt du promoteur (note 7)	255 707	1 342 150
Obligations découlant du contrat de location-acquisition (note 6)	775 129 744	792 381 980
Apport reporté de la Province du Nouveau-Brunswick		
Route Fredericton-Moncton	786 296 399	804 372 178
Projet de la route transcanadienne	704 456 885	157 239 750
Contribution de la Province du Nouveau-Brunswick (notes 3, 4)	2	2
	2 350 490 997 $	1 841 099 761 $

Approuvé par le conseil

Denis Landry — président

membre

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES
31 MARS 2008

	2008		
	Budget	Réel	2007
RECETTES			
Province du Nouveau-Brunswick	80 667 913 $	80 377 063 $	78 298 864 $
Route transcanadienne – amortissement de la contribution différée de la province du Nouveau-Brunswick	10 083 613	10 083 613	1 795 707
Route Fredericton-Moncton - amortissement de l'apport reporté de la Province du Nouveau-Brunswick	18 075 779	18 075 779	18 075 779
	108 827 305	108 536 455	98 170 350
DÉPENSES			
Route Fredericton-Moncton - exploitation et entretien de l'autoroute (note 8)	9 364 400	9 410 182	10 119 293
Exploitation et entretien du système de surveillance du volume de circulation (note 8)	179 600	185 099	381 163
Dépenses administratives et d'exploitation de la route de Fredericton à Moncton	249 100	264 993	210 964
Dépenses administratives de New Brunswick (F-M) Project Company Inc.	204 400	161 513	135 331
Dépenses administratives de Trans-Canada Highway Project Company Inc	314 000	177 313	161 161
Exploitation et entretien de la route transcanadienne (note 8)	16 083 500	15 905 050	11 850 511
Route transcanadienne – dépense d'amortissement	10 083 613	10 083 613	1 795 707
Route Fredericton-Moncton - dépense d'amortissement	18 075 779	18 075 779	18 075 779
Dépenses d'intérêt pour la route de Fredericton à Moncton	54 272 913	54 272 913	55 440 441
	108 827 305	108 536 455	98 170 350
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-$	-$	-$

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2008

1. Société de voirie du Nouveau-Brunswick

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial de la Couronne qui a été constitué le 29 mars 1995 par une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

La Société de voirie signe, au nom du gouvernement, toutes les ententes relatives au projet routier entre Fredericton et Moncton et au projet de la route transcanadienne. À ce titre, la Société est chargée de surveiller, de contrôler et d'administrer les ententes en question pour s'assurer que les modalités des ententes sont respectées par les autres signataires et que les engagements de la province sont respectés. Elle doit veiller notamment à ce que la construction de l'autoroute et les travaux de remise en état nécessaires soient achevés comme l'exigent les ententes. Elle doit aussi s'assurer que l'exploitation, la gestion, l'entretien et la remise en état de l'autoroute entre Fredericton et Moncton et de la route transcanadienne entre la frontière du Québec et Longs Creek ont lieu conformément aux modalités des ententes respectives.

2. Résumé des principales conventions comptables

Biens corporels

Les immobilisations sont amorties grâce à la méthode linéaire sur une période de 20 à 50 ans, selon la classification des actifs. La Société reçoit de la province une subvention d'immobilisations en vue de l'acquisition de biens. La subvention est amortie au même taux que ces biens. Les biens en voie de construction sont comptabilisés comme travaux en cours jusqu'à leur achèvement.

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la Société, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'actif et d'une obligation au début du contrat.

Politique de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, la Trans-Canada Highway Project Company Inc.

3. Projet routier entre Fredericton et Moncton

En janvier 1998, la Province a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé et la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., une entreprise à but non lucratif, pour le développement, la conception, la construction, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la remise en état d'une route à péages à quatre voies entre Longs Creek et Moncton. En vigueur le 1er mars 2000, l'entente a été modifiée pour éliminer le péage sur l'autoroute.

La Société de voirie est chargée de verser des paiements mensuels reliés au volume de circulation à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Ces paiements reliés au volume de circulation seront utilisés pour rembourser le capital et payer les intérêts de la dette basée sur le péage. Tout montant en excès de ce qui est requis pour assurer le service de la dette est remis à la Société de voirie.

La Société de voirie loue des terrains à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., qui est propriétaire de toutes les améliorations sur ces terrains, en particulier l'autoroute à quatre voies, et qui sous-loue ces améliorations à la Société de voirie. La Société de voirie est chargée de verser les paiements de sous-location à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

	2008	2007
Route Fredericton-Moncton		
Coût	903 788 964 $	903 788 964 $
Moins : amortissement cumulé	117 492 565	99 416 786
Valeur comptable nette	786 296 399 $	804 372 178 $

Le transfert par la Province à la Société de voirie du Nouveau-Brunswick d'un terrain requis pour la route entre Fredericton et Moncton a été traité comme un apport de capital aux fins des états financiers et a été enregistré à la valeur nominale d'un dollar.

4. Projet de la route transcanadienne

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est chargée de la conception, de la construction et du financement des tronçons de Grand-Sault à Aroostook, et de Perth-Andover à Woodstock (98 km). De plus, la Société est chargée de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état du tronçon entier entre la frontière québécoise et Longs Creek (261 km) de la route transcanadienne, ainsi que de la route 95 de Woodstock à la frontière américaine (14 km).

La Trans-Canada Highway Project Co. Ltd., une filiale en propriété exclusive de la Société, a été créée dans le but de faciliter l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne.

Le 4 février 2005, la Province a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé, Brun-Way Group Joint Venture et Trans-

4. Projet de la route transcanadienne - suite

Canada Highway Project Co. Ltd., pour le développement, la conception , la construction, le financement, l'exploitation, la gestion et la remise en état de l'autoroute à quatre voies entre la frontière québécoise et Longs Creek pour un prix maximal de construction garanti de 543 762 000 $ tel qu'ajusté en conformité aux dispositions de l'accord de conception-construction.

La Province a acquis le terrain et effectué des améliorations le long du corridor. Les tronçons de la route qui sont achevés ont été transférés du gouvernement provincial à la Société de la voirie du Nouveau-Brunswick au moyen d'une opération dans des conditions de non-concurrence. Le premier transfert a été traité comme un apport de capital aux fins des états financiers et a été enregistré à la valeur nominale d'un dollar. Les tronçons de Grand-Sault à Aroostook, de la Route 95 à la frontière américaine et d'Aroostook à Woodstock ont été achevés en octobre 2007 et transférés à la Société de Voirie à une valeur de 557 300 748 $, compte tenu des coûts de conception et de construction et des améliorations apportées à la Route 95. La valeur des travaux en cours au 31 mars 2008 s'élevait à 0 $ (elle était de 35 532 314 $ en 2007).

	2008	2007
Projet de la route transcanadienne		
Coût	716 336 207 $	123 503 145 $
Moins : amortissement cumulé	11 879 320	1 795 707
Valeur comptable nette	704 456 887 $	121 707 438 $

5. Débiteurs

Le solde du compte débiteur au 31 mars 2008 de 13 211 531 $ (14 764 591 $ en 2007) est composé de montants payés par la Société de voirie du Nouveau-Brunswick à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. pour maintenir un fond de réserve de péages tel qu'exigé dans l'entente avec les prêteurs basée sur les péages.

6. Engagement – contrat de location-acquisition

Grâce à l'élimination des péages selon les modifications des ententes de la route Fredericton–Moncton datées du 1er mars 2000, les paiements sont maintenant comptabilisés comme des paiements de location-acquisition suivant les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Par conséquence, une obligation découlant du contrat de location-acquisition est constatée dans l'exercice 1999-2000. La valeur actualisée nette de l'engagement de contrat de location-acquisition au 31 mars 2008 est 775,1 millions de dollars (2007 – 792,4 millions de dollars).

Selon les ententes, la Société de voirie du Nouveau-Brunswick sera tenue de verser le montant total futur du contrat de location-acquisition, qui est d'environ 1,5 milliard de dollars en capital et en intérêts, à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

6. Engagement – contrat de location-acquisition - suite

Les paiements annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq exercices à venir sont comme suit :

Exercice financier	(millions)
2008 – 2009	73,6 $
2009 – 2010	74,0 $
2010 – 2011	74,2 $
2011 - 2012	74,5 $
2012 - 2013	74,9 $

7. Dépôt du promoteur

Le solde au 31 mars 2008, de 255 707 $ (2007 - 1 342 150 $), comprend le solde du dépôt du Projet de la route transcanadienne pour compenser la DDP (détérioration, destruction ou perturbation) possible de l'habitat. Ce dépôt avait été exigé du promoteur du projet, Brun-Way Group Joint Venture, afin de satisfaire les conditions de l'entente sur la route transcanadienne concernant la protection de l'environnement et des habitats fauniques.

8. Recettes et dépenses

Selon les modalités de l'entente modifiée de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et de la remise en état de la route Fredericton-Moncton, la Société de voirie doit effectuer des versements prévus pour l'exploitation, la gestion, l'entretien et la remise en état de l'autoroute entre Fredericton et Moncton et pour les coûts du système de surveillance du volume de circulation.

Selon les modalités de l'Accord relatif à l'exploitation, à l'entretien et à la remise en état de la route transcanadienne du 1er juin 2005, la Société de Voirie est tenue de verser des paiements à date fixe pour l'exploitation, l'entretien et la remise en état des tronçons achevés de la route transcanadienne

9. Ressources humaines

La Société de voirie n'a pas d'employés. Le soutien en personnel est assuré par le ministère des Transports et le ministère des Finances.

10. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.